



Mémoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à
Hébertville-Station**

Mai 2013

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	PRESENTATION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	4
3	LE SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE DE LA MRC	4
4	LE PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN	6
5	PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE A HEBERTVILLE-STATION - LA PLACE DU SECTEUR PUBLIC	8
5.1	EXPERIENCE DE LA GESTION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST	8
5.2	L'EMPLACEMENT CHOISI POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	9
5.3	LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE	9
5.4	LES IMPACTS FINANCIERS POSITIFS LIÉS AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT PAR LE SECTEUR PUBLIC	10
5.5	L'IMPACT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE COMPTE DE TAXES DES CITOYENS DE LA MRC-DE-LAC-SAINT-JEAN-EST	10
5.6	AFFECTATION À LA PLANIFICATION INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT ET D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL	11
6.	CONCLUSION	12

1 INTRODUCTION

La Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est soumet ce mémoire en sa qualité de structure politique et administrative agissant en tant qu'actrice du développement et de partenaire d'un milieu de vie regroupant près de 52 000 personnes.

Fort de plus de trente années d'implication au sein de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a développé une large expertise concernant la gestion des matières résiduelles et elle possède un point de vue privilégié sur les enjeux concernant cette compétence. Elle croit donc être en mesure d'apporter certains éléments importants dans le cadre des audiences publiques concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique dans la municipalité d'Hébertville-Station.

La gestion des matières résiduelles sur son territoire est une compétence obligatoire que doit assumer la MRC. Au fil des ans, les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont consacré de nombreux efforts et investissements afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs de réduction fixés par les instances gouvernementales.

En ce qui concerne plus spécifiquement la gestion de l'enfouissement, il est important de souligner que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est propriétaire et par conséquent responsable des opérations d'un lieu d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de L'Ascension-de-notre-Seigneur depuis le début des années quatre-vingt. En 2008, la MRC a assuré la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du lieu d'enfouissement technique de L'Ascension dont la capacité d'enfouissement avait été estimée en fonction d'une durée de vie de cinq ans afin de respecter une entente conclue avec le municipalité hôte.

Dans la foulée de la mise en œuvre de la politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008, les instances gouvernementales obligeaient les MRC à se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles afin de rencontrer les objectifs visés.

Particularité intéressante, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est associée avec les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy afin de réaliser un plan de gestion des matières résiduelles qui regrouperait toutes les municipalités du Lac-Saint-Jean. C'est en 2009 que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est convenait avec ses partenaires de créer la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean afin de regrouper les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean sous une même entité de gestion qui serait plus efficace.

Dans les prochaines sections de ce mémoire nous tenterons de faire ressortir la nécessité pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de se doter d'un lieu d'enfouissement technique tout en réduisant au minimum les impacts sur l'environnement et la population.

2 PRESENTATION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Avant de faire état de notre point de vue sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station, et dans le but de définir clairement le contexte de notre intervention, il est utile de faire d'abord un bilan global de l'évolution de la MRC depuis sa création et de voir, plus particulièrement, en quoi consiste l'action de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'intérieur de son propre milieu.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est fut créée le 1^e janvier 1982. Elle comprend 14 municipalités regroupant 53 140 personnes (selon le dernier décret du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire). La ville d'Alma compte pour plus de la moitié de ce total. Les 13 autres municipalités se répartissent dans les catégories allant de 5 000 habitants à moins de 1 000. La MRC occupe une superficie de 2 709 km², dont 62.2% est composé de territoires municipalisés.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à l'image de la région 02, est confrontée au phénomène de mondialisation des marchés et des économies. L'exploitation des ressources naturelles, qui a autrefois créée des emplois et fait vivre la population, ne peut plus se faire de la même façon. L'agriculture et la forêt en sont de bons exemples. Les impacts sur la population sont d'ores et déjà quantifiables et mesurables : pertes d'emplois, emplois précaires, augmentation des transferts gouvernementaux (assurance-emploi et sécurité du revenu), difficulté de garder nos jeunes, etc..

En tant que partenaire du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a suivi l'itinéraire de bon nombre de municipalités régionales de comté et débordé le strict cadre de l'aménagement du territoire pour entreprendre ou participer à des actions qui ont des effets structurants sur le développement de son milieu. Elle s'est donnée des moyens d'intervention pour mettre en œuvre, avec ses partenaires de la région, des objectifs et des projets de développement sur le territoire. Elle a procédé elle-même ou par le biais d'organismes sans but lucratif à la mise en œuvre de projets structurants : piste cyclable ceinturant le lac Saint-Jean (Véloroute des Bleuets), aire faunique communautaire pour restaurer la ouananiche (le CLAP), partenariat dans la gestion touristique, gestion des terres publiques intramunicipales (déléguataire depuis 1996 des terres publiques intramunicipales). La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC est un exemple probant de cette implication du monde municipal et témoigne de sa volonté de jouer un rôle actif dans l'aménagement durable du territoire.

3 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE DE LA MRC

Dans le cadre de sa démarche de révision du schéma d'aménagement (1996-2001), la MRC s'est fixée une série d'objectifs qui visent à doter le milieu d'un véritable outil stratégique de développement. Aux termes de ce rigoureux exercice, les instances de la MRC estiment être arrivées à instaurer dans chacune des collectivités du territoire, une dynamique de participation suscitant l'adhésion et la solidarité nécessaires à l'atteinte des finalités de développement poursuivies. Voici quelques extraits témoignant de la préoccupation environnementale et notamment de celle relative à la gestion des matières résiduelles.

Section problématique - La situation – La gestion des matières résiduelles

« À l'aube de l'an 2000, les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sont conscients de l'importance de maintenir sur le territoire un environnement naturel de qualité pour les générations à venir. Dans cette perspective, la MRC trace un bilan fort positif du dossier de la gestion des matières résiduelles sur son territoire depuis qu'elle en exerce la responsabilité...

.....D'ailleurs, le portrait de la situation des matières résiduelles au Saguenay – Lac-Saint-Jean rédigé par les fonctionnaires du MEF corrobore ce bilan positif: «Du côté de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, qui a vu naître les toutes premières expériences de récupération dans la région, les nombreuses initiatives municipales, communautaires, institutionnelles et industrielles témoignent d'un engagement profond en faveur des 3RVE et du développement durable.» (page 6 du document de consultation sur la gestion des matières résiduelles, 1996)»

« Suite à la planification stratégique régionale, la MRC s'est engagée, à titre de maître d'œuvre, à réaliser une stratégie d'action qui prévoit la réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles pour les trois MRC du Lac-Saint-Jean. Cette stratégie commande également l'harmonisation et l'intégration de ces plans sur une base régionale, en 2001-2002.

En comptant sur la prise de conscience de sa population, en misant sur le partenariat tissé au sein du milieu et en réalisant un plan de gestion des matières résiduelles axé sur la réduction à la source, la récupération, le recyclage, le réemploi, la réutilisation, la valorisation et l'élimination des déchets, la MRC croit encore pouvoir améliorer son bilan dans un futur rapproché. Elle contribuerait ainsi, à sa juste mesure, à l'atteinte des objectifs de réduction des matières résiduelles fixés dans le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. De plus, avec l'implantation de la ressourcerie, pour faire le tri et le recyclage des matériaux secs, ce bilan ne pourra que s'améliorer. »

Conscient de l'importance de l'environnement pour la collectivité de Lac-Saint-Jean-Est, le conseil de la MRC consacre, dans le schéma d'aménagement révisé, une réflexion et des orientations claires sur l'enjeu que représente la gestion durable des matières résiduelles.

Des orientations précises ont ainsi été inscrites au schéma d'aménagement révisé pour traduire l'importance que la MRC accorde à l'environnement. La grande orientation en rapport avec l'environnement est la suivante :

« L'environnement- Les orientations d'aménagement et de développement liées à l'environnement

1- Réaliser et mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

Un certain nombre d'objectifs d'aménagement et de développement viennent préciser cette grande orientation :

- Disposer des matières résiduelles de façon rentable et favoriser la réduction à la source, le recyclage, la réutilisation, la valorisation et la restauration de tous les produits possibles.
- Diminuer de façon notable la quantité de déchets à éliminer au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension.
- Améliorer la qualité de vie des citoyens du territoire.

Comme on peut le voir à la lecture de cet extrait du schéma d'aménagement révisé, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en 2001 a fait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire une de ses priorités.

4 LE PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Tel qu'indiqué précédemment, **les trois MRC du Lac-Saint-Jean ont fait preuve d'une grande vision et d'une capacité d'ouverture exceptionnelle en procédant à la réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) regroupant l'ensemble des municipalités du Lac-Saint-Jean** en plus de la communauté montagnaise de Mashteuiatsh.

Cette initiative unique au Québec allait permettre à tous les citoyens du Lac-Saint-Jean de pouvoir bénéficier d'un service similaire peu importe la localisation de son immeuble sur le territoire. De plus, cette manière de faire permettrait d'augmenter sensiblement les volumes générés par les différentes filières des matières résiduelles et ainsi ouvrir la voie à la mise en place d'infrastructures de traitement nécessitant des investissements importants mais viables économiquement en raison du nombre important de contributeurs.

Une des orientations importantes qui ressort du PGMR, est le souhait que le monde municipal conserve la maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des matières générées afin d'être en mesure de garder le contrôle sur toutes les filières et ainsi maximiser l'efficacité et l'efficience en regard de l'atteinte des objectifs gouvernementaux fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. D'ailleurs l'extrait suivant vient confirmer cette volonté :

« Les MRC membres de la RMR (MRC du Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean Est) ont adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) commun.

Ce plan est entré en vigueur le 9 juin 2007. Il prévoit une mise en œuvre commune des diverses mesures qui y sont prévues dans le but d'augmenter le niveau de performance et d'efficacité des divers systèmes et infrastructures qui sont planifiés et de réduire l'ampleur des coûts qu'impliquera le déploiement des systèmes et infrastructures.

LE PGMR PROPOSE :

1. la création d'une régie de gestion des matières résiduelles regroupant les trois MRC du Lac-Saint-Jean;
2. le déploiement des systèmes de collecte des matières à deux voies afin de réduire les impacts liés au transport;
3. le déploiement d'un réseau structuré d'écocentres tout le tour du Lac-Saint-Jean;
4. une stratégie agressive d'extraction des résidus domestiques dangereux (RDD) des divers systèmes de gestion des matières résiduelles afin de réduire leurs effets néfastes dans les diverses filières où ils sont présents;
5. l'aménagement d'un seul lieu d'élimination des déchets pour le tout le Lac-Saint-Jean;
6. une stratégie de valorisation des matières putrescibles à l'aide de nouvelles technologies éprouvées et performantes;
7. la municipalisation des services offerts aux industries, commerces et institutions (ICI) afin que les volumes générés par ces secteurs consolident les infrastructures déployée ».

En ce qui concerne plus spécifiquement l'enfouissement des matières résiduelles, le plan de gestion priorisait l'utilisation d'un seul site pour tout le Lac-Saint-Jean. Le fait de regrouper les volumes générés à un seul endroit permettrait de réduire de manière importante les coûts reliés à cette filière. Cependant, le plan de gestion laissait la porte ouverte à différentes options concernant l'utilisation d'un seul lieu d'enfouissement pour la sous-région du Lac-Saint-Jean.

Évidemment, ce plan d'action concerté comporte de nombreuses autres orientations qui devraient permettre de rencontrer les objectifs de réduction. En outre, le plan de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean devrait être révisé dans les prochains mois en intégrant les nouvelles politiques gouvernementales fixant les objectifs à atteindre dans la gestion des matières résiduelles par secteurs d'activités. Le plan de mise en œuvre qui suivra la révision du plan de gestion devra nécessairement inclure les actions qui permettront d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Toutes ces actions seront toutefois guidées par le facteur géographique et la réalité économique de chacun des territoires.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est entend poursuivre avec ses partenaires les efforts de mise en œuvre d'une gestion efficiente des matières résiduelles.

5 PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE A HEBERVILLE-STATION - LA PLACE DU SECTEUR PUBLIC

Dans cette partie du mémoire, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est entend démontrer l'importance que l'enfouissement des matières résiduelles sur le territoire du Lac-Saint-Jean demeure sous la responsabilité entière du secteur public municipal. Cette démonstration s'appuie sur son expérience de gestionnaire d'un LES et d'un LET.

5.1 EXPERIENCE DE LA GESTION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est propriétaire et gestionnaire du lieu d'enfouissement sanitaire situé à L'Ascension de notre Seigneur depuis le début des années 1980. A l'origine le site retenu comportait toutes qualités pour recevoir un site par atténuation en raison du sol granuleux que l'on y retrouvait. Cependant, au milieu des années 1990, des résurgences sont observées dans la rivière Péribonka. La MRC, en organisme responsable, a procédé à des travaux importants nécessitant un investissement d'environ huit millions de dollars afin d'enrayer les résurgences. De plus, suite à la mise en place des infrastructures de traitement des eaux de lixiviation, la MRC a conclu une entente avec le service technique de ville d'Alma pour assurer le suivi environnemental du lieu d'enfouissement. Par le fait même, une solide expertise a été développée dans le domaine.

Il est indéniable que les actions posées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est démontrent que la maîtrise d'œuvre de l'enfouissement sanitaire par un corps public offre une garantie environnementale accrue puisque les intérêts environnementaux priment sur les intérêts financiers et que la solidité financière du monde municipal est incontestable.

Tel qu'indiqué précédemment, le PGMR prévoyait l'enfouissement des matières résiduelles en un seul endroit. L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) a forcé la fermeture des sites des MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy. C'est alors qu'une orientation de faire du lieu d'enfouissement de L'Ascension-de-notre-Seigneur un équipement régional pour recevoir les déchets ultimes de tout le Lac-Saint-Jean prenait son sens puisque ce site possédait toutes les autorisations environnementales nécessaires ainsi qu'une capacité d'enfouissement adéquate. Cependant, des citoyens et certains élus opposés à ce projet ont fait en sorte que cette position ne pouvait être envisageable à long terme. **Dans ce dossier les élus ont fait preuve d'un grand respect et d'écoute envers la population.**

C'est ainsi qu'une entente est intervenue avec les autorités municipales de la municipalité hôte pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique pour une période de cinq ans afin de permettre à la Régie des matières résiduelles de trouver d'autres alternatives. L'entente avec la municipalité de L'Ascension-de-notre-Seigneur prendra fin le 31 décembre 2013. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean continueront d'exercer un suivi environnemental rigoureux jusqu'à ce que le rejet des eaux de lixiviation ne requiert plus de traitement.

5.2 L'EMPLACEMENT CHOISI POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Les autorités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont travaillé en étroite collaboration avec les gestionnaires de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dans la recherche du meilleur endroit pour l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement technique. La régie avait préalablement mis en place un outil d'aide à la prise de décision afin d'en arriver à prioriser quelques sites potentiels sur tout le territoire du Lac-Saint-Jean. Cet outil permettait de prendre en compte les contraintes techniques édictées au REIMR ainsi que d'autres paramètres supplémentaires ayant comme objectif que les sites potentiels comportent un moindre impact sur l'environnement et les populations environnantes.

Le site retenu pour le projet s'est démarqué à plusieurs niveaux. Ce site, propriété du domaine de l'État est localisé dans un environnement relativement isolé par rapport à la distance de résidences occupées de façon permanente. En même temps, ce site est tout même assez près de la voie d'accès principale pour favoriser une certaine efficience économique au niveau des transports en comparaison avec le lieu d'enfouissement actuel de L'Ascension. **Comme cette partie de territoire est sous la gestion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par une entente de délégation intervenue en 1996 avec le ministère des Ressources Naturelles du Québec, cela offre une marge de manœuvre intéressante en ce qui concerne l'instauration éventuelle de zones de protection supplémentaires au pourtour des infrastructures d'enfouissement.** Nous croyons que les avantages conférés par la tenure publique de ces terrains combinés aux conclusions positives des études portant sur les impacts environnementaux, visuels, sonores ainsi que sur les odeurs produites font de ce site le meilleur endroit pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique quand on applique les principes du développement durable lesquels s'appuient sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

5.3 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Afin que le projet d'aménagement du futur lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station puisse voir le jour, il était important que ce dernier puisse se conformer à la réglementation municipale. Pour ce faire, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à une modification du schéma d'aménagement révisé afin de permettre l'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station et à modifier certaines dispositions relatives aux sites d'enfouissement technique. Le règlement 194-2011 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 novembre 2011 à l'effet qu'il respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Par la suite, les municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno ont procédé à une modification règlementaire afin de permettre cet usage en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

5.4 LES IMPACTS FINANCIERS POSITIFS LIÉS AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT PAR LE SECTEUR PUBLIC

L'expérience acquise par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le contrôle total des opérations d'enfouissement, en plus d'assurer une garantie de protection de l'environnement, s'est avérée rentable sur le plan économique. En effet, les revenus générés par les opérations du lieu d'enfouissement ont permis d'amoindrir le fardeau fiscal des citoyens. L'apport de revenus en provenance de la clientèle des industries, commerces et institutions permettait de diminuer la facture du citoyen. Contrairement au secteur privé, l'objectif du secteur public est de livrer le service au prix coutant puisque la notion de profit est inexistante. De plus, en étant responsable des opérations, le service n'est pas assujéti aux taxes de vente.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est en mesure de démontrer de manière concrète que le contrôle total de la filière de l'enfouissement constitue la solution la plus économique pour le citoyen. En 2008, avant de prendre la décision d'aménager un lieu d'enfouissement technique pour une période de cinq ans à L'Ascension-de-notre-Seigneur, les élus ont lancé un appel d'offres public afin de recevoir des propositions pour l'enfouissement des matières résiduelles de toutes les municipalités du Lac-Saint-Jean. Une seule proposition a été déposée par une entreprise privée. Après analyse de la proposition, les élus ont convenu qu'il serait moins dispendieux de procéder aux investissements permettant d'aménager un lieu d'enfouissement technique pour une période de cinq ans. Après un peu plus de quatre ans d'opérations du LET, nous sommes en mesure de confirmer que la décision prise par les élus se traduira par une économie de l'ordre d'environ 15 millions de dollars si l'on compare avec la proposition du secteur privé déposée en 2008.

Et cela sans compter les intérêts et objectifs qui divergent entre le public et le privé. **Alors que le public est convié à réaliser tous les efforts nécessaires pour détourner les matières vers d'autres filières que l'enfouissement afin de diminuer ses coûts et améliorer sa performance environnementale, le privé cherchera à augmenter les volumes à enfouir afin de maximiser ses marges de profit.** Il ne faut donc pas se surprendre que la majorité des lieux d'enfouissement au Québec appartienne à des entités publiques (MRC ou Régies intermunicipales).

5.5 L'IMPACT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE COMPTE DE TAXES DES CITOYENS DE LA MRC-DE-LAC-SAINT-JEAN-EST

Dans le point précédent nous avons démontré clairement l'avantage économique lié au contrôle des opérations d'enfouissement par le secteur public municipal. Peut-on apporter des éléments de comparaison de la charge fiscale relative à la gestion des matières résiduelles entre les différentes municipalités de la région. Il est important de mentionner que la filière de l'enfouissement sanitaire ne constitue qu'un élément de la charge fiscale reliée à cette activité. Malgré la volonté des élus de produire une facture unique et identique pour chacun des citoyens du Lac-Saint-Jean, il faut tenir compte de certains éléments qui rendent l'atteinte de cet objectif difficile. Par exemple, nous avons déjà indiqué que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est avait investi des sommes importantes pour corriger la situation à son lieu d'enfouissement sanitaire. Le financement de ces travaux jusqu'en 2015 se traduit par un impact d'environ soixante dollars (60\$) de plus pour les citoyens de cette MRC.

Il est également difficile de comparer uniquement la partie du compte de taxes en lien avec les matières résiduelles car l'offre de services peut varier énormément entre les municipalités ou regroupement de municipalités.

Enfin, chaque entité municipale peut faire ses choix pour assumer sa participation à la gestion des matières résiduelles. Si l'entité municipale décide de payer en tout ou en partie sa quote-part de la gestion des matières résiduelles via la taxe foncière, il devient encore plus difficile d'établir des comparaisons qui tiennent la route.

5.6 AFFECTATION À LA PLANIFICATION INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT ET D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est délégataire de la gestion des terres publiques intramunicipales sur son territoire depuis 1996. Cette délégation obligeait notamment la MRC à produire dans les douze mois suivant la délégation de gestion, un plan de développement et de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour une durée minimale de cinq ans. Après plus de douze ans de gestion du territoire public intramunicipal, la révision de la PIDU est devenue une priorité pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Celle-ci s'est effectuée en 2011 et elle devait être conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Lors de la révision de la planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire public intramunicipal (PIDU) le secteur visé par le projet d'implantation du futur LET d'Hébertville-Station se caractérisait par une affectation forestière. Les terres sous affectation forestière sont vouées principalement à la mise en valeur des ressources forestières, incluant la culture d'essences à croissance rapide à des fins énergétiques, la récolte de biomasse et l'exploitation de bioproduits forestiers. Un aménagement intégré et une utilisation polyvalente des ressources sont visés dans le but de développer de nouveaux modes d'exploitation de celles-ci. Cependant aucun droit forestier n'a été émis pour des travaux dans ce secteur. Par ailleurs, une partie des terres publiques intramunicipales sous affectation forestière situées à Hébertville-Station pourrait faire l'objet d'un projet à des fins d'utilité publique (lieu d'enfouissement technique). Le projet devra avoir franchi toutes les étapes essentielles à sa réalisation avant de modifier la vocation principale des terres visées.

Lors de la séance régulière du 8 mai 2013, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une résolution visant à **modifier l'affectation actuelle du territoire visé pour créer une zone de conservation** qui assurerait qu'aucun travaux forestiers ne seraient réalisés dans la partie du territoire public au pourtour du terrain qui serait acquis par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Cette initiative du conseil de la MRC devrait permettre d'atténuer certaines craintes en provenance des villégiateurs les plus près du site projeté en plus d'ajouter une barrière de protection supplémentaire qui contribuera à atténuer certaines craintes exprimées par quelques citoyens lors de la première phase des audiences du BAPE.

6. CONCLUSION

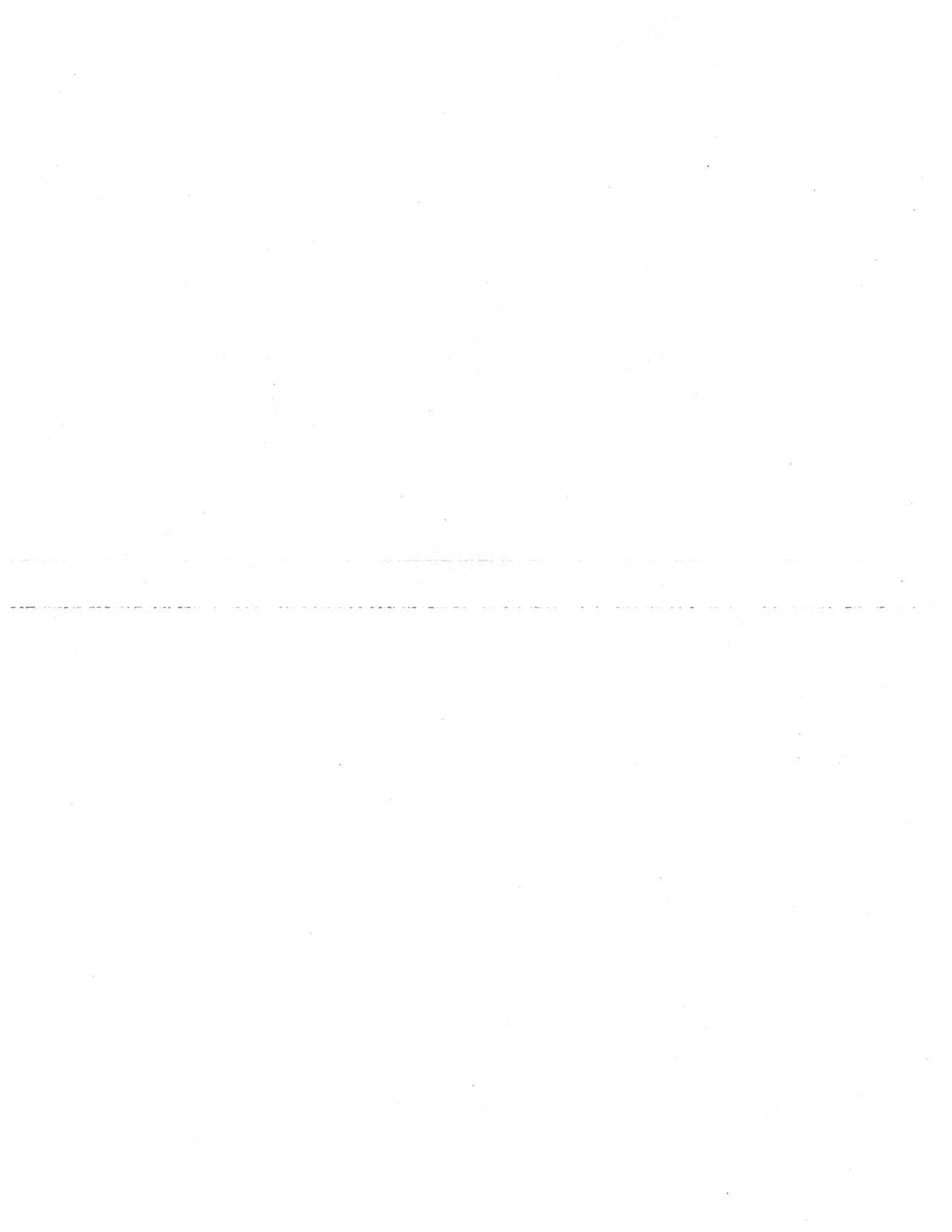
Le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est en accord avec le projet d'implantation d'un futur lieu d'enfouissement technique dans la municipalité d'Hébertville-Station localisé sur des terres publiques intramunicipales lequel projet satisfait aux orientations de la MRC depuis plus d'une décennie de maintenir la propriété publique des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'est assurée auprès du gouvernement du Québec que cet usage soit conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement (modification du SAR) et qu'avant de procéder à la vente d'une portion du territoire public, que cette transaction soit autorisée par le gouvernement (morcellement autorisé par le MRN). **Les élus tiennent à souligner que ce projet a été piloté avec une très grande transparence de la part de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.** La Régie n'a pas ménagé les efforts pour rendre public les informations disponibles sur ce dossier. La mise en place d'un comité de liaison communautaires et les nombreuses séances d'informations à l'intention des citoyens et autres groupes concernés ont permis de vulgariser au maximum les aspects techniques que comportent un tel projet.

Évidemment, le projet étant situé dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les élus escomptent qu'un projet de cette envergure ne cause pas d'impact significatif sur les populations environnantes. L'étude d'impact déposée par la Régie est concluante à plusieurs niveaux et donne l'assurance aux élus que la construction d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station se traduira par un impact mitigé sur l'environnement et que les mesures d'atténuation proposées permettront de protéger adéquatement la population à proximité du secteur visé.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean s'est forgée une très bonne crédibilité au cours des dernières années de par les actions entreprises afin de permettre aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'être encore plus responsables dans leur gestion des matières résiduelles. Malgré tous ces efforts, nous devons encore compter sur une infrastructure pour disposer des déchets ultimes. **A cet égard, les élus des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean font preuve de vision et agissent avec responsabilité en voulant doter le milieu d'un seul lieu d'enfouissement technique pour l'ensemble du Lac-Saint-Jean. Cette gouvernance en environnement dont les MRC du Lac-Saint-Jean sont précurseurs, témoigne de leur engagement envers le développement durable de leur communauté et de leur territoire.**

ANNEXE 1



AFFECTATION EXISTANTE A LA PIDU

Mai 2011



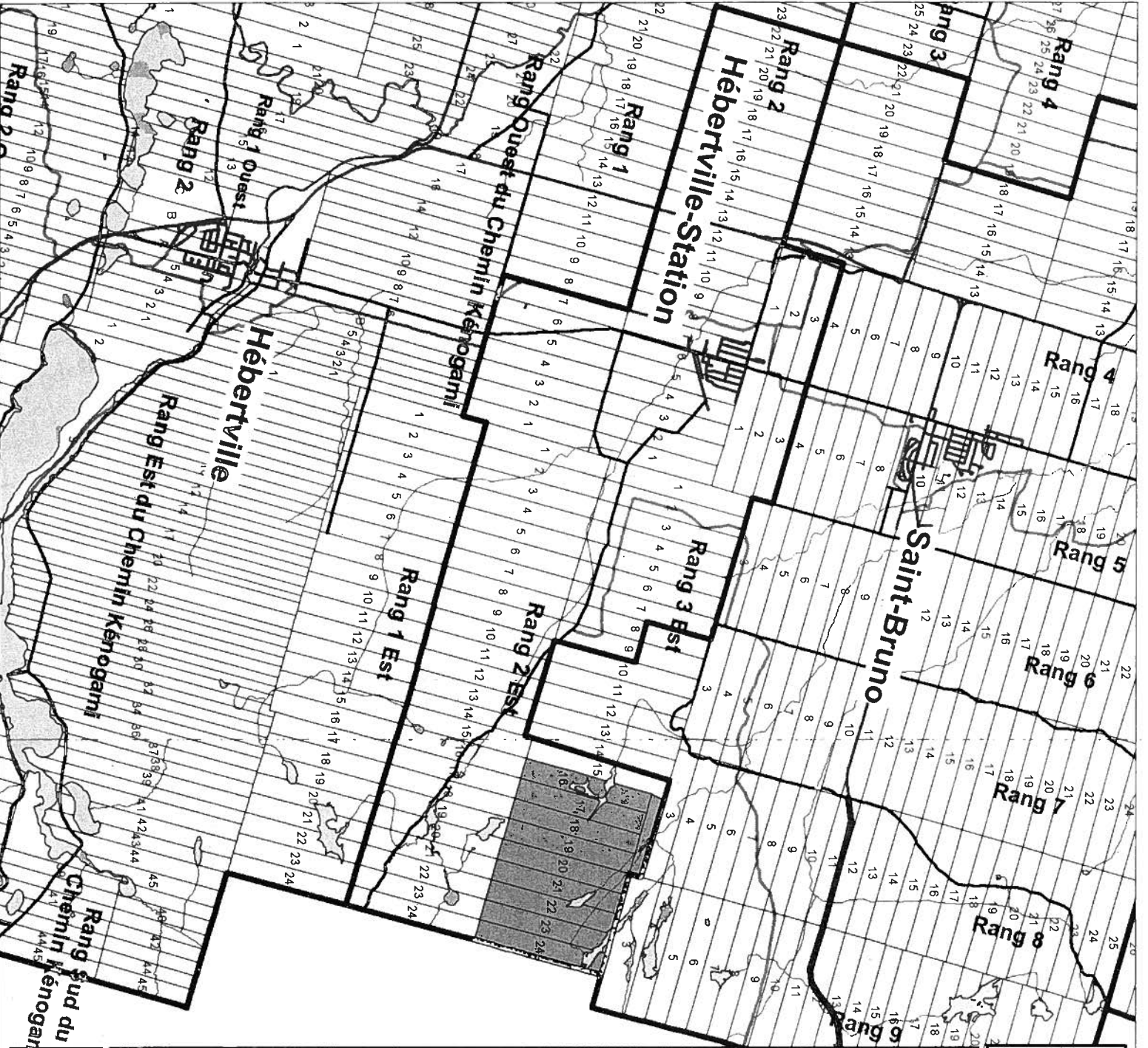
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Service d'aménagement

GRANDES AFFECTATIONS DE SOL

- Forestière
- Conservation
- Minière
- Agroforestière
- Agricole
- Récréotouristique
- Récréation extensive/ récréotouristique/Villegiature
- Industrielle
- Utilité publique
- Villegiature
- Villegiature projetée

AUTRES

- Verger à graines
- Site patrimonial
- Forêt d'expérimentation
- Refuge biologique
- Îlot de vieillissement
- Rampe de mise à l'eau
- Prise d'eau
- Établière
- Réseau routier
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad
- Sentier de ski fond
- Projet d'acquisition
- Projet de vente



Echelle: 1 : 70 000



MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Service d'aménagement

AFFECTATION PROJETÉE

Mai 2013

GRANDES AFFECTATIONS DE SOL

- Forestière
- Conservation
- Minière
- Agroforestière
- Agricole
- Récréotouristique
- Récréation extensive
- Récréotouristique/villégiature Industrielle
- Utilité publique
- Villégiature
- Villégiature projetée

AUTRES

- Vg Verger à graines
- Sp Site patrimonial
- Fe Forêt d'expérimentation
- Refuge biologique
- Ilot de vieillissement
- Rampe de mise à l'eau
- Prise d'eau
- Érablière
- Réseau routier
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad
- Sentier de ski fond
- Projet d'acquisition
- Projet de vente

